



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

À une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – règlement n° 638-2010
- b. Avis de motion – règlement n° 639-2010
- c. Avis de motion – règlement no 641-2010
- d. PIIA zones commerciales et industrielles – 324, rue Laurier
- e. PIIA zones commerciales et industrielles – 130, rue Industrielle
- f. 55, rue du Parc – autorisation temporaire
- g. PIIA affichage – acceptation de 3 certificats d'autorisation
- h. PIIA patrimoine – acceptation d'un permis
- i. PIIA patrimoine – 130, rue Principale
- j. PIIA route 273 – acceptation d'un permis
- k. Nomination au CCU
- l. Mandat au Groupe HÉMISPHERES pour relevé sanitaire

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Demande d'aide financière pour la réalisation du centre sportif

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. ...

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Contrat de gestion et d'entretien du réseau d'éclairage public
- b. Mandat à SNC-Lavalin – traitement des eaux usées
- c. Carnet de santé Place Francoeur

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Adoption du règlement d'emprunt n° 642-2010

12. ADMINISTRATION

- a. Annulation de la résolution n° 14691-06-2010 concernant l'échange de parcelles de terrains
- b. Appui au Festival Country-Rétro
- c. Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches : options envisagées par le Ministre
- d. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Nomination du maire suppléant

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14702-07-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14703-07-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

Ginette Moreau Daigle	2 685.48 \$
Léopold Rousseau	1 258.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 258.62 \$
Jonathan Moreau	1 258.62 \$
André Sévigny	1 258.62 \$
Julie Rousseau	1 258.62 \$
Bernard Ouellet	1 258.62 \$
Martine Couture	7 814.95 \$
Cathy Bergeron	6 671.07 \$
Martin Miller	2 355.18 \$
Renault Lepage	6 962.60 \$
Dany Lamontagne	5 596.76 \$
Linda Fortin	2 801.87 \$
Membres du conseil et cadres	42 439.63 \$
Employés voirie et bureau	76 175.36 \$
Service de sécurité incendie	2 322.52 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	5 545.01 \$
Terrain de jeux	8 069.59 \$
Personnel de la SAAQ	8 383.02 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2010 :	142 935.13 \$



Comptes payés - Juin

Mathieu Parent	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - service incendies	154.47 \$
L'Impériale	Essence et diesel	5 463.84 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	760.00 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	521.88 \$
APHL	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Diane Hamel	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurance collective - juin	5 757.89 \$
CAUCA	Versement de décembre	425.79 \$
Maison des Jeunes	Subvention - mai	1 092.98 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 996.48 \$
Centre de Télé Recharge	Timbres	4 542.45 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation du 10 roues	1 129.00 \$
Lorenzo Lachance	Annulation d'échange de terrain	1 000.00 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 222.98 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	344.47 \$
Comité des loisirs lac Sacré-cœur	Contribution financière	250.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 180.12 \$
GazMétro	Gaz - caserne	20.21 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 773.23 \$
SOCAN	Rapport trimestriel - musique	701.24 \$
Postes Canada	Dépliant de la Fête au Village	296.77 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 003.43 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
MIKE (Télus)	Appareils Mike	121.31 \$
Groupe Négotel	Téléphones	469.72 \$
Télus	Cabine téléphonique, internet, téléphone	612.82 \$
Télus	Cellulaires	589.60 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2010 :		48 860.68 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Juin

Club de soccer de Ste-Croix	Inscriptions des équipes	650.00 \$
Renée Blanchet	Remb. de soccer à Rosalie et Catherine	200.00 \$
Rafaël Dion	Remb. de soccer	150.00 \$
Proludik inc.	Avance de jeux gonflables FAV	560.00 \$
Sébastien Daigle	Rem. achats de matériel (jouets)	400.00 \$
Bureau en gros	Photocopies hockey	310.41 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de juin 2010 :		1 620.41 \$

Comptes à Payer - Juin

Abris tout genre G.Y. inc.	Modifier filet de tennis	112.88 \$
Alimentation Beauchesne	Achats pour réunions	31.59 \$
Alternateurs Lemay	Pièce et main d'œuvre - camion GMC	73.37 \$
Architectes Fontaine & Gauthier	Services professionnels d'architecture	1 693.14 \$
Artisan Auto	Pièce	45.15 \$
Auclair & Landry inc.	Réparation porte de garage	1 216.51 \$
Banlieue Ford	Fusibles	15.98 \$
Béton Laurier	Sable de remplissage, transport par camion	720.42 \$
BuroPlus	Papeterie	1 236.27 \$
Camions Masse	Roue avec pneu	141.09 \$
Carquest	Pièces	250.09 \$
Centre de gestion de l'équip. roulant	Location camion ordures et réparation	8 120.19 \$

C.E.R. Turmel enr.	Fer à ciment - loisirs	30.48 \$
Certified Laboratoire	Lingettes	264.08 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Fête au Village	3 140.02 \$
CHEMCO inc.	Produits chimique - étangs	2 989.05 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Transport	6.92 \$
La Coop Seigneurie	Chaux hydrate	260.40 \$
Coup de Pouce	Réabonnement pour bibliothèque	29.29 \$
Dendrotik	Ruban à mesurer 50 m	56.38 \$
Document Express	Impressions, enveloppes, etc.	1 463.53 \$
École Nationale des Pompiers	Examen Pompier 1, entraînement autopompe	939.39 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	891.32 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	790.13 \$
EIRS Alarme	Problèmes d'alarmes	142.22 \$
Équipement de sécurité incendie	Gants en cuir	89.21 \$
Excavation Rousseau inc.	Vidanger fosse au loisirs	169.31 \$
Exova	Analyses d'eau	382.09 \$
FQM	Formation - cours d'eau	84.66 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne inc.	Temps de camion	293.47 \$
Fondation Rues principales	Colloque 2010	250.00 \$
Garage Germain Rousseau & fils inc.	Réparer pneus	22.67 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Installation automate au puits des Lilas	14 752.76 \$
Gazon court	Tonte des espaces verts	2 184.13 \$
Groupe Archambault	Achats de livres pour la bibliothèque	47.15 \$
Groupe Pages Jaunes	2e versement - bottin	143.07 \$
impressions Multi-Images	T-Shirts et polos - terrains de jeux	1 907.63 \$
Jacques Fortier Ornamental enr.	Entretien et réparation	269.08 \$
Jean-Pierre Delisle	Heures de camion	5 530.87 \$
J. L. inc.	Caisses de papiers	248.10 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie	11 531.87 \$
Lettrage Rémi Gagné	30 numéros	28.22 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour la bibliothèque	325.87 \$
Linde	Location de bouteilles	68.91 \$
Lombard	Avenant # 4, ajout d'un 10 roues	451.00 \$
Emmanuelle Lord	Décoration de l'Hôtel de Ville	115.00 \$
Madame	Abonnement au magazine pour la biblio.	11.23 \$
Marché Veilleux IGA	Achats pour réunions	9.89 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	77.40 \$
M.R.C. de Lotbinière	Impressions de plans & quote-part	43 078.13 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 875.62 \$
Municipalité d'Issoudun	Entretien chemin d'hiver	2 133.77 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet	300.00 \$
Paul Grimard arp.-géomètre	Maison des Aînés	507.93 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Jeu de clés combinées	203.83 \$
Placide Martineau inc.	Épingle sec et tuyau	109.24 \$
André Plante	Vérification par caméra et location fichoir	313.36 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	1 218.49 \$
PG Solutions	Formation et contrat d'entretien et soutien	3 106.22 \$
Proludik	Fête au village	1 674.93 \$
Protection incendie PC	tests, inspections et air pack	284.42 \$
Québec Multiplants	Arbres - rue des Orchidées	2 449.39 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces, accessoires et heures de camion	6 961.06 \$
Quincaillerie St-Agapit	Mélange à gazon	181.98 \$
Ray-Car	Pierre concassée	56 214.19 \$
Réal Huot inc.	Pièces - réseau d'aqueduc et d'égout	10 254.05 \$
Remorquage St-Apollinaire	Remorquage d'un camion	112.87 \$
Réseau Biblio	Trousse bibliothèque	118.52 \$
Richer Boulet	Paillis et pierre lotus	586.55 \$
Safarir	Abonnement - bibliothèque	53.33 \$



Services Frimas inc.	Contrat de service et maintenance	225.85 \$
Signoplus	panneaux de signalisation et poteaux	1 888.67 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneur	2 404.23 \$
Toiture F.C.F. inc.	Réparer toiture de la salle communautaire	2 765.44 \$
Tourisme Lotbinière	Contribution au panneau touristique	1 500.00 \$
Transport Jean-Maurice Demers	Transport de 0 ³ / ₄	2 610.50 \$
Transport C. Berniers inc.	Transport de pierre	1 116.33 \$
TRP Romain Duval inc.	Heures de camion	386.83 \$
Uniforme Tecnic Canada	Uniformes	311.29 \$
Veolia	Nettoyer conduites	6 937.98 \$
Xerox Canada ltée	Agrafes pour photocopieur	1 065.54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2010 :		219 604.02 \$

14704-07-2010
point no 7a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 638-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 638-2010 modifiant le plan d'urbanisme, règlement numéro 589-2007, afin d'intégrer certaines dispositions du règlement numéro 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

14705-07-2010
point no 7b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 639-2010

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 639-2010 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

14706-07-2010
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 641-2010

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 641-2010 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

14707-07-2010
point no 7d

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 324, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la version finale du projet de construction au 324, rue Laurier devait être représentée au conseil municipal avant l'émission du permis tel que demandé dans la résolution numéro 14680-06-2010 adoptée le 7 juin 2010;

ATTENDU QUE le requérant a déposé la version finale du projet le 16 juin 2010;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone 104 I où les demandes de permis et certificats d'autorisation sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis numéro 2010-293 pour la construction d'un bâtiment industriel au 324, rue Laurier.

André Sévigny s'abstient de voter

Adopté à l'unanimité

14708-07-2010
point no 7e

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 130, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-310 afin d'installer une clôture au 130, rue Industrielle;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone 191-I et 192-I où les demandes de permis et certificats d'autorisation sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation numéro 2010-310 conditionnellement à ce que la couleur bleue de la clôture soit remplacée par du gris ou du rouge qui sont les couleurs prédominantes du bâtiment principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'exiger au requérant d'intégrer de l'aménagement paysager à sa clôture déjà installée, de façon à créer une séparation visuelle et cacher l'entreposage extérieur.

Que ce dossier soit présenté à nouveau au comité consultatif d'urbanisme pour qu'il fasse une recommandation au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

14709-07-2010
point no 7f

55, RUE DU PARC – AUTORISATION TEMPORAIRE

ATTENDU QUE « Unibéton », une division de Ciment Québec inc., sera le fournisseur de béton pour « Les entreprises Chagnon inc. » dans le projet de reconstruction de la chaussée de l'autoroute Jean-Lesage octroyé par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE « Unibéton » souhaite installer temporairement une usine à béton portative sur les lots 4 620 006 et 4 620 007 du cadastre du Québec au 55, rue du Parc à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE l'usage prévu est autorisé dans la zone industrielle 193 I;

ATTENDU QUE ce projet industriel est soumis à l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation pour un usage temporaire a été complétée à la Municipalité;

ATTENDU QUE la période prévue pour le bétonnage est de 25 à 30 jours au total, soit 10 à 15 jours en août et septembre 2010 et 15 à 20 jours à l'été 2011;

ATTENDU QUE le lot 3 387 600, du cadastre du Québec, sis au 396, rue Industrielle à Saint-Apollinaire a également été à l'étude pour l'implantation de cette usine temporaire;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande, mais favorise le site de la Meunerie Trans-Canada au 396, rue Industrielle, afin d'éviter le bris des rues (rue Industrielle et rue du Parc) par le camionnage;

ATTENDU QUE le site situé au 396, rue Industrielle n'a pas été retenu considérant le délai pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le certificat d'autorisation pour l'installation temporaire d'une usine à béton et ses équipements sur les lots 4 620 006 et 4 620 007 au 55, rue du Parc soit autorisé suite à l'émission du certificat d'autorisation du MDDEP.

Adopté à l'unanimité



14710-07-2010
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation suivantes :

- Numéro 2010-329 pour le 320, rue Laurier afin d'installer une banderole sur le bâtiment principal.
- Numéro 2010-318 pour le 109, rue Principale afin d'installer une enseigne murale sur le bâtiment principal.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une modification au certificat d'autorisation numéro 2009-524 pour le 111, rue Principale afin de changer l'enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation des demandes de certificat d'autorisation numéro 2010-329 et 2010-318, ainsi que la modification du certificat d'autorisation numéro 2009-524;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les demandes de certificat d'autorisation relatives aux demandes numéro 2010-329 et 2010-318.

D'accorder la modification au certificat d'autorisation numéro 2009-524.

Adopté à l'unanimité

14711-07-2010
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :

- Numéro 2010-275 pour le 26, rue Rousseau afin de construire un garage détaché

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relative à la demande numéro 2010-275.

Adopté à l'unanimité

14712-07-2010
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 130, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéros 2010-176, 2010-177, 2010-178 et 2010-180 pour le 130, rue Principale afin de construire 4 habitations de deux logements en projet intégré;

ATTENDU QUE cette propriété fait partie du noyau villageois traditionnel où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis avec la recommandation suivante :

- Ajouter du parement de brique sur les murs de façade et arrière du bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis de construction relatifs aux demandes de permis numéros 2010-176, 2010-177, 2010-178 et 2010-180.

Que ce dossier soit présenté à nouveau au comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet pour qu'il fasse une recommandation au conseil municipal pour l'acceptation des parements extérieurs des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

14713-07-2010
point no 7j

PIIA ROUTE 273 – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2010-302 pour le 364, Route 273, afin de faire quelques rénovations extérieures sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relative à la demande numéro 2010-302.

Adopté à l'unanimité

14714-07-2010
point no 7k

NOMINATION AU CCU

ATTENDU QU'il y a un poste à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 250-1996, le CCU doit compter 5 membres résidents de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Monsieur Richard Miller, résident de Saint-Apollinaire, soit nommé membre du CCU en remplacement de M. Roger Tardif.

Adopté à l'unanimité

14715-07-2010
point no 7l

MANDAT AU GROUPE HÉMISPHERES POUR RELEVÉ SANITAIRE

ATTENDU QU'en 2009, la Municipalité a débuté une étude des installations septiques reliées à 79 propriétés riveraines des lacs sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre cette étude en 2010 afin de régulariser le plus possible d'installations septiques et ainsi protéger les cours d'eau ;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Le groupe HEMISPHERES	120.00 \$/ terrain
Techni-Geni environnement	125.00 \$/ terrain
Roy, Vezina & associés	200.00 \$/ terrain

II EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



De mandater le groupe HEMISPHERES pour procéder à un relevé sanitaire d'environ 70 propriétés sur le territoire de Saint-Apollinaire au coût fixe de 120 \$ par terrain, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14716-07-2010
point no 8a

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU CENTRE SPORTIF

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant dans la réalisation d'un centre sportif;

ATTENDU QUE l'un des objectifs recherchés rencontre un objectif du programme « Fond Chantier Canada », qui est de :

- Doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.

ATTENDU QUE ce programme peut financer jusqu'à 66 2/3 % des coûts de projet admissible;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De déposer une demande d'aide financière au « *Fond Chantier Canada* » dans le volet infrastructure de support au développement local ou régional.

De s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

Adopté à l'unanimité

14717-07-2010
point no 10a

CONTRAT DE GESTION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public de la Municipalité;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ PAR : 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de gestion et d'entretien du réseau d'éclairage public à Voltec, pour une période de 3 ans, au coût de 29 799 \$ pour 400 luminaires, comme suit :

- Août 2010 à juillet 2011 à 1.76 \$/luminaire
- Août 2011 à juillet 2012 à 1.84 \$/luminaire
- Août 2012 à juillet 2013 à 1.90 \$/luminaire

Adopté à l'unanimité

14718-07-2010
point no 10b

MANDAT À SNC-LAVALIN – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE, suite à la rencontre du 17 juin dernier avec les représentants de John Meunier inc., la firme SNC-Lavalin a présenté une offre de service pour la réalisation d'une étude complémentaire sur l'accroissement de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration de la Municipalité avec la technologie MBBR de la compagnie John Meunier inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de SNC-Lavalin visant à :

- Réaliser une conception préliminaire d'une station d'épuration modifiée qui comprendrait la mise en place d'un MBBR en amont des bassins existants;

- Faire une conception préliminaire du poste de pompage principal avec la nouvelle capacité requise;
- Déterminer la capacité nécessaire de la conduite collectrice et des conduites interconnectrices de la station existante des eaux usées;
- Préparer une estimation préliminaire de l'ensemble du coût des travaux.

Le coût pour la réalisation de ces travaux est de 9200 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

14719-07-2010
point no 10c

CARNET DE SANTÉ DE PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QU'en juillet 2005, l'architecte Luc Fontaine a préparé des plans et devis pour la construction de marquises à Place Francoeur au 94, rue Principale;

ATTENDU QU'il avait été constaté que le parement de brique de l'édifice était à rénover;

ATTENDU QUE ces travaux n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE pour être admissible à une subvention du fonds du patrimoine culturel québécois, la Municipalité doit présenter un carnet de santé faisant état des besoins et des travaux à effectuer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater l'architecte Luc Fontaine pour la préparation du carnet de santé de « Place Francoeur » au montant de 1500 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14720-07-2010
point no 11a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 642-2010 – MISE AUX NORMES DES PUIITS GRENIER ET DES MERLES

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la mise aux normes des puits Grenier et des Merles;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à 1 909 303.36 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1er juin 2009, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants :

Travaux de mise aux normes des puits Grenier et des Merles, tels qu'amplement détaillés aux plans et devis numéro 502391 datés du 15 juin 2010 et préparés par SNC- Lavalin inc.

Lesdits plans et devis sont joints aux présents comme annexe A pour en faire partie intégrante.



ARTICLE 3

Le Conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 1 909 303.36 \$ pour l'application du présent règlement, et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt de 1 148 242.36 \$ et à affecter une somme de 761 061 \$, cette somme correspondant à la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités versée comptant par le gouvernement du Québec.

ARTICLE 4

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 5

L'emprunt sera remboursé en 20 ans.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation, une compensation d'une proportion de 75 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombres d'unités
Immeuble résidentiel (résiduelle)	1
6 logements et plus	1
Immeuble non-résidentiel	4
Immeuble industriel	4

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 5^e JOUR DE JUILLET 2010.

ATTENDU QU'il y a eu conflit entre le propriétaire et l'arpenteur lors du piquetage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler la résolution 14691-06-2010 et de rembourser les frais de 1000 \$ à Monsieur Lorenzo Lachance.

Adopté à l'unanimité

14722-07-2010
point no 12b

APPUI – FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO

ATTENDU QUE des gens désirent organiser un festival Country-Rétro du 27 au 29 août prochain, sur le terrain des loisirs;

ATTENDU QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation et l'appui de la Municipalité pour la tenue de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la tenue d'un festival Country-Rétro sur les terrains municipaux du 27 au 29 août 2010 et de leur demander de prévoir des mesures de sécurité pour la protection du public.

Adopté à l'unanimité

14723-07-2010
point no 12c

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES : OPTIONS ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

ATTENDU QUE le poste de président-directeur général (PDG) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches (ASSSCA) est vacant depuis le mois de décembre 2009 et qu'il est présentement occupé sur une base intérimaire;

ATTENDU les informations reçues à l'effet que trois options de gouvernances seraient envisagées par le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant à l'avenir de l'ASSSCA;

ATTENDU QUE la première option consisterait en la nomination d'un nouveau PDG à l'ASSSCA;

ATTENDU QUE la deuxième option consisterait en la désignation de l'actuel PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale pour agir à titre de PDG pour la région de la Chaudière-Appalaches, résultant en la création effective d'une seule entité organisationnelle pour les deux régions administratives;

ATTENDU QUE cette option aurait pour conséquence la perte de l'autonomie organisationnelle de l'ASSSCA, créant ainsi un recul significatif pour la région de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la troisième option consisterait en la possibilité d'une réorganisation de toutes les agences de la santé à travers le Québec pour en faire l'équivalent d'une direction régionale, sous la responsabilité directe d'un responsable de réseau au central à Québec;

ATTENDU les facteurs qui contribuent à l'existence de grandes diversités au sein de la région de la Chaudière-Appalaches, notamment l'éloignement de certains territoires habités, la disparité entre les milieux ruraux et urbains et le vieillissement de la population de plus en plus grandissant;

ATTENDU QUE les réalités des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale sont fort différentes, soit une région rurale et une région urbaine, et qu'une des orientations du gouvernement du Québec est de s'assurer de l'occupation des territoires;



ATTENDU l'évolution des services de la santé et des services sociaux en Chaudière-Appalaches depuis la mise en place de l'ASSSCA et la diversité des établissements locaux et régionaux dûment reconnus par le MSSS;

ATTENDU QU'une décision gouvernementale serait attendue par rapport à l'une ou l'autre des trois options mentionnées ci-dessus d'ici la fin du mois de juin 2010;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la CRÉ a comme mandat de donner des avis au ministre et au gouvernement du Québec, conformément à l'article 21,7 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., c. M-22.1);

ATTENDU QUE la CRÉ se déclare très préoccupée par les options qui sont présentement envisagées par le gouvernement du Québec en matière de gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, de procéder, dans les plus brefs délais, à la nomination d'un nouveau président-directeur général à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches;

De confirmer auprès du premier ministre du Québec et du ministre de la Santé et des Services sociaux son opposition à tout projet de fusion imminente ou éventuelle entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

De demander au premier ministre du Québec et au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- Le maintien d'un modèle de gouvernement au sein du réseau de la santé et des services sociaux identifié et spécifique à la région de la Chaudière-Appalaches, comprenant les centres de décision adaptés à la réalité régionale.
- Le maintien et l'amélioration des services, en qualité et en quantité, offerts à la population de la Chaudière-Appalaches;

Que la municipalité de Saint-Apollinaire appuie les démarches de la CRÉ auprès des autorités concernées.

Adopté à l'unanimité

14724-07-2010
point no 12d

INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 11^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires qui aura lieu le 3 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CDE)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner davantage les entreprises de la MRC de Lotbinière dans leurs démarches d'innovation et de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 305 \$, soit 2 participants pour le golf et souper, en plus d'un souper supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

14725-07-2010
point no 13a

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Bernard Ouellet, conseiller no 6, comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter de ce jour.

Que Monsieur Ouellet soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié et/ou document requis, incluant les transactions bancaires, en remplacement de Mme Ginette Moreau, lorsque celle-ci est absente et que telle signature est requise durant cette période.

Adopté à l'unanimité

14726-07-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 juillet 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14727-07-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 juillet 2010, à 20 h 21.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
